



VILLE DE SOLLIES PONT

EXTRAIT

du registre des délibérations
du Conseil Municipal
de la Commune de SOLLIES PONT

Séance du jeudi 23 février 2012

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote
33	33	33

Date de la convocation
15 février 2012

Date d'affichage
15 février 2012

Objet de la délibération
*Pôle services techniques –
Service de l'urbanisme –
Division en volumes de
l'immeuble 55, rue de la
République en vue de sa
dation*

Vote pour à l'unanimité

POUR : 33
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

L'an deux mille douze, le vingt-trois février deux mille douze, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Docteur André GARRON, Maire.

Etaient présents :

GARRON André, COIQUAULT Jean-Pierre, ARNAUDO Michèle, DUPONT Thierry, LAURERI Philippe, RAVINAL Danièle, ACROSSE Paul, SMADJA Marie-Aurore, DROESCH Michel, BOTA Yasmine, LAUNAY Michel, DESVILETTES Louis, CAPELA Marie-Pierre, RIGAUD Catherine, BONIFAY Rose-Marie, BORELLI Huguette, GUERRUCCI Alberto, CHAOUCHÉ Dalel, DELGADO Alexandra, ROUX Jean-Paul, VALLE Evelyne, TREQUATTRINI Pascale, LUQUAND Jean-Pierre, AUTRAN Martine, BOUTIER Jean-Paul, ROCHE François, MAESTRACCI Sylvie, RIMBAUD Georges, CHASTAIGNET Elisabeth, KASPERSKI Christophe

Procurations :

BOUBEKER Patrick donne procuration à ACROSSE Paul,
LE TINNIER Nathalie donne procuration à MAESTRACCI Sylvie,
FOREST Marie-Paule donne procuration à RIMBAUD Georges.

Absent :

aucun

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Yasmine BOTA est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

La commune a pour projet de céder l'immeuble situé 55 rue de la République sous forme de dation en contrepartie de la réalisation d'un passage public permettant d'accéder de la rue de la République au parking de l'avenue Jean Moulin.

Le projet étant aujourd'hui complètement défini sur le plan technique, un état descriptif de division en volumes ainsi que parcellaire a été établi.

Monsieur GUCCIONE représentant la SCI Angelina a accepté le cahier des charges détaillant le programme des travaux.

La parcelle est divisée en trois lots : le premier reste propriété de la commune, le deuxième devient propriété de la SCI Angelina, et le dernier est divisé en volumes (cf. plan ci-joint).

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code général de la propriété des personnes publiques,

VU les délibérations du conseil municipal en date du 19 mai 2011 et du 29 septembre 2011 approuvant la dation de l'immeuble situé 55 rue de la République,

CONSIDERANT que les conditions résolutoires de la dation sont les suivantes :

- Les travaux concernant le cheminement doivent être réalisés sous huit mois à compter de la signature de l'acte authentique,
- La partie jardin cadastrée section AT n°303 d'une superficie de 25m² supportant le cheminement piétons reste propriété de la commune,
- Le reste du jardin parcelle cadastrée AT n°304 d'une superficie de 18m² devient propriété de la SCI Angelina,
- La partie bâtie, section AT n°302, fait l'objet de la division en volumes pour la réalisation d'un passage public : le rez-de-chaussée est conservé par la commune, tandis que les étages sont cédés à la SCI Angelina.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,
Le conseil municipal,

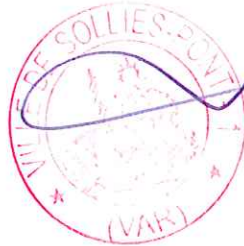
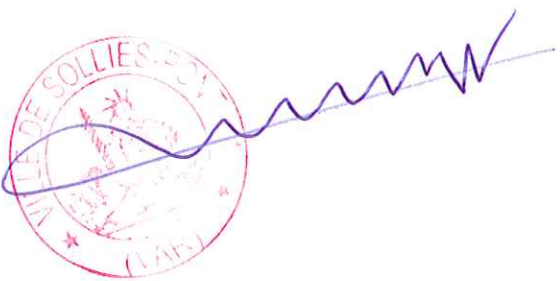
à main levée et à l'unanimité des membres présents et de ses représentants

- **AUTORISE** le maire à mener à bien toutes les démarches nécessaires pour la réalisation d'un arpentage
- **AUTORISE** le maire à céder la parcelle AT n°303 pour une contenance de 18 m²
- **AUTORISE** le maire à signer cette dation auprès du notaire.

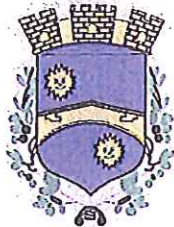
La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs
Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.
Pour copie certifiée conforme.

Docteur André GARRON
Maire

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le **05 MARS 2012**
et publication ou notification du **05 MARS 2012**



DEPARTEMENT DU VAR



VILLE DE SOLLIES-PONT

COMMUNE DE SOLLIES-PONT

Lieu-dit : Le Village
Section : AT _ n° 162

CREATION D'UN CHEMINEMENT PIETON

Section : AT _ n° 162

PLAN DE DIVISION

Echelle: 1/200

Dossier n°39520-1

Fichier n°39520-1_div_AT162.dwg

Dressé à Sollies-Ville le 14/02/2012

Modifié le

Mis à jour le

GÉOMÈTRE EXPERT & ASSOCIÉ
CABINET ARRAGON
F. FROMENT - L. SAGNAL
83210 SOLLIES-VILLE (VAR)
Tél : 04 94 13 51 51 - Fax : 04 94 33 66 22
a.ragon.cabinet@wanadoo.fr
SIRET : 783 139 132 00030 - APE 7112 B

CABINET Fondé en 1946
ARRAGON
SARL Géomètre Expert & Associé

Bureau Principal : 170, Route Départementale 97 - Quartier La Roumiouve
83210 SOLLIES-VILLE
Tél : 04.94.13.51.51 - Fax : 04.94.33.66.22

Bureau Secondaire : 8, Avenue Edmond Dunan - 83400 HYERES
Tél : 04.94.65.56.03 - Fax : 04.94.35.29.95

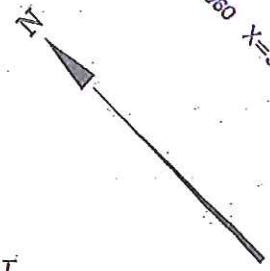
Permanence : 14, Avenue Gabriel Barbaroux - 83340 LE LUC
Tél : 04.94.47.93.32 - Fax : 04.94.73.43.82

Bureau d'Etudes : arragon.be@wanadoo.fr
Administratif : arragon.cabinet@wanadoo.fr

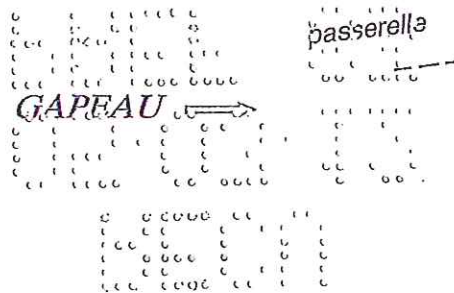
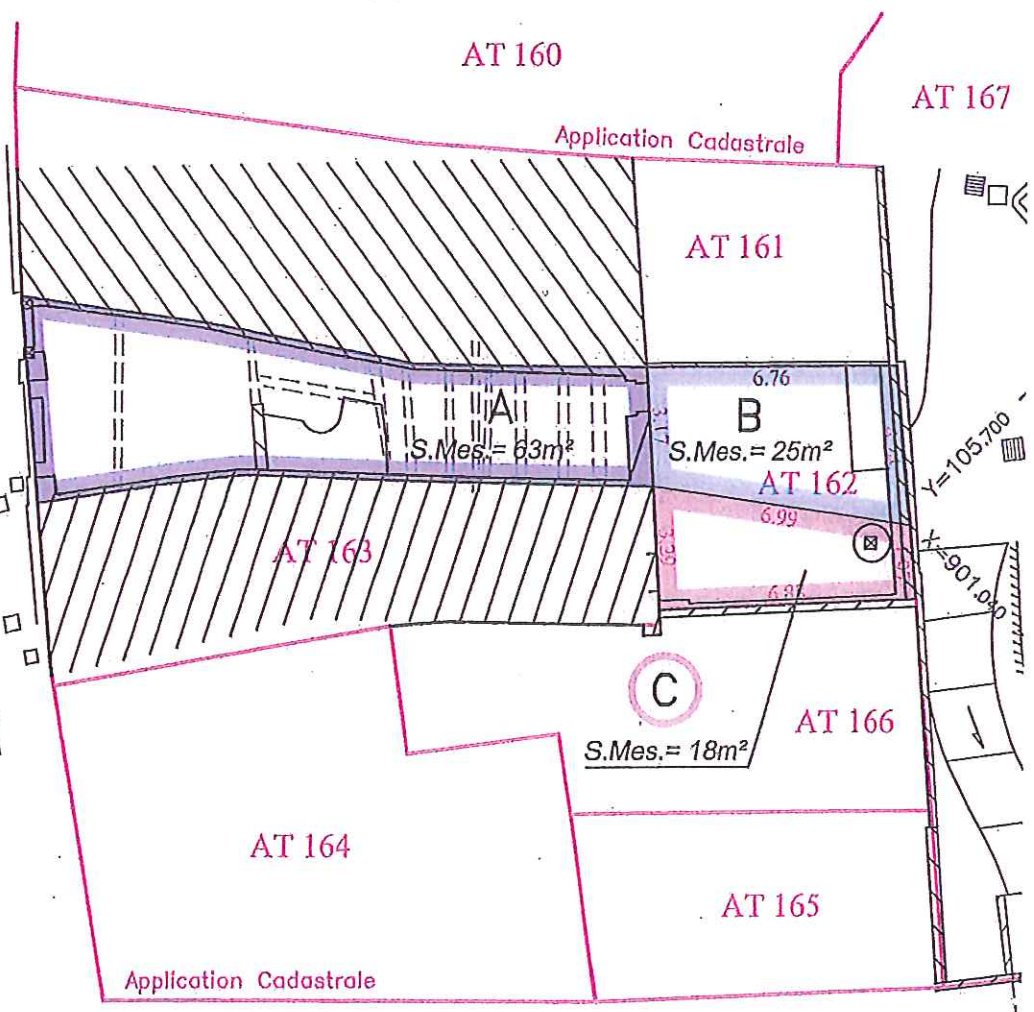
X=901.040
 X=901.060 X=901.080
 Y=105.740

LEGENDE:

- A **S= 63m²** Terrain cédé par la commune de SOLLIES PONT
 S.Mesurée à
- B **S= 25m²** Terrain conservé par la commune de SOLLIES PONT
 S.Mesurée
- C **S= 18m²** Terrain cédé par la commune de SOLLIES PONT
 S.Mesurée à



X=901.020
 Avenue de la République
 Y=105.720 AT 67



X=901.000
 X=901.000
 Y=105.700

Nota: Les coordonnées sont rattachées au système Lambert III.